

Défendre ses frontières, un crime contre la pensée ?



6 mois de prison ferme, 5 ans de privation de droits civiques et 2 000 € d'amende, c'est ce dont vient d'écooper Damien Rieu, membre de Génération identitaire, pour l'opération menée avec deux autres responsables du groupe dans les Alpes, en avril 2018 : il s'agissait pour eux de bloquer un col alpin, point de passage stratégique pour les migrants venant d'Italie vers la France, pour protester contre l'absence de maîtrise des frontières de notre pays. L'association, elle, est frappée de la peine maximale, à savoir 75 000 € d'amende.

Cela fait longtemps que le laxisme de la justice française n'est plus un secret pour personne ; mais il y a toujours des exceptions, quand l'idéologie dominante est en cause. Dans ces cas-là, par miracle, les tribunaux renouent avec l'intransigeance, la sévérité, le respect du « droit ». Mais de quel droit parle-t-on ? Le droit, aujourd'hui, de survivre sur un territoire aux contours toujours plus flous, qui se dilue, dans son âme et dans son corps, dans un grand tout au mieux, indifférencié, au pire, islamisé.

Aujourd'hui, Damien Rieu et ses collègues paient très cher l'addition, pour avoir osé remettre en cause le mythe de la libre circulation en Europe, de Schengen, de la fraternité entre les peuples, de la France « terre d'accueil », qui nous fait périr à petit feu depuis tant d'années.

Au départ, les prévenus étaient poursuivis pour des « activités exercées dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ». Voyez l'idée : ils ont tenté de faire le boulot de la police des frontières. Et pour cause : elle n'existe plus... Quand l'autorité n'est plus exercée par la puissance publique, quand la sécurité, droit antique et naturel, n'est plus garantie par les forces de l'ordre, grande est la tentation de prendre les choses en main pour assurer le service minimum. Cette situation est appelée à se multiplier ; c'est déjà le cas dans les cités, dans les campagnes, et maintenant aux frontières.

Finalement, le tribunal a justifié la sévérité de son arrêt par « l'importance des valeurs protégées par les infractions reprochées ». Nous y sommes. Quelles valeurs ? Libre circulation en Europe, Schengen, fraternité entre les peuples, de la France « terre d'accueil », etc. C'est donc bien en raison d'un crime contre la pensée que Damien Rieu et ses amis ont été condamnés.

Les trois hommes ont décidé de faire appel : par ce choix, ils ne font que tenter de défendre nos libertés bafouées. Avec un grand courage, une grande détermination, et en prenant de grands risques personnels : qu'ils en soient remerciés.

François Billot de Lochner

Président de *Liberté politique*

<http://www.libertepolitique.com/Actualite/Editorial/Defendre-ses-frontieres-un-crime-contre-la-pensee>